

Prévention et la gestion des crises alimentaires et autres calamités

En Afrique de l'Ouest, le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), le volet agricole de NEPAD est mis en œuvre conjointement avec la CEDEAO. C'est dans ce cadre, qu'il a été proposé de formuler et de mettre en œuvre des programmes d'investissement au niveau national et régional de façon à faire évoluer rapidement et positivement la situation des populations. Sept axes ont été retenus :

1. Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique
2. Amélioration de la gestion de l'eau
3. Développement durable des exploitations agricoles
4. Gestion améliorée des autres ressources partagées
5. Développement des filières agricoles et la promotion des marchés
- 6. Prévention et la gestion des crises alimentaires et autres calamités**
7. Renforcement institutionnel.

Ces sept axes sont en harmonie avec les priorités nationales qui ont été définies dans la Stratégie de Développement Rural (SDR) du Burkina Faso qui constitue le cadre fédérateur de toutes les politiques sectorielles en matière de développement rural. Se fondant donc sur ces axes, le Burkina Faso a procédé à la formulation de son Programme National d'Investissements Agricoles (PNIA) avec la participation de toutes les compétences des ministères sectoriels en charge du développement, des instituts de recherche, des organisations paysannes, du secteur privé et de la société civile. Le PNIA se veut être pour le pays, un cadre de mise en œuvre de la politique agricole commune de la CEDEAO et du PDDAA.

Justification

Le programme prévention et la gestion des crises alimentaires et autres calamités est un système de gestion des crises alimentaires au Burkina Faso en réponse aux besoins de secours aux populations en difficultés surtout alimentaires. Depuis 1988, le Système d'Alerte Précoce (SAP) est au cœur du dispositif et a fonctionné sous forme de projet. Toutefois, pendant une longue période, il a connu de multiples difficultés de fonctionnement. C'est en 2003 que le SAP a été créé par arrêté ministériel comme un service de la Direction Générale de La Promotion de l'Economie Rurale (DGPER), l'ex Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles (ex-DGPSA) au sein du Ministère de l'Agriculture. En général, on estime annuellement la population vulnérable à environ 150 000 personnes. L'objectif global du programme est d'améliorer les actions relatives à la prévention et à la gestion des crises alimentaires et autres calamités naturelles afin de

réduire autant que possible la souffrance des populations touchées. Le programme comprend quatre composantes: (i) la promotion du système d'alerte précoce ; (ii) le développement de système de gestion des crises ; (iii) l'appui à la réhabilitation des zones après crises ; et (iv) le développement de mécanismes de compensation.

Objectif global

L'objectif global de ce sous programme est d'une part d'améliorer les actions relatives à la prévention et à la gestion des crises alimentaires et autres calamités naturelles par une meilleure appréhension des différentes situations d'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité et d'autre part de renforcer la capacité d'aide à la décision plus pertinente permettant de diversifier les réponses aux situations de crises et de mieux intégrer les interventions conjoncturelles avec les stratégies de long terme.

AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION OU COMPOSANTES

Les axes d'intervention retenus sont :

- (i) Le développement des systèmes d'alerte précoce en établissant une carte fiable des zones les plus sensibles et en développant un mécanisme d'intervention rapide;
- (ii) L'organisation et la rationalisation du système de gestion des crises ;
- (iii) Le soutien et la réhabilitation rapide des zones après les crises ;
- (iv) La mise en place d'un système d'assurance afin de compenser les pertes subies par les victimes de calamités.

Résultats attendues

- (i) Améliorer le système d'alerte précoce en mettant en place un relais dans chaque région soit 13 relais ;
- (ii) Assurer le suivi de la vulnérabilité conjoncturelle et produire des notes de conjoncture;
- (iii) Renouveler les stocks de sécurité (35 000T) et d'intervention (15 000T);
- (iv) Assurer l'abondement du stock financier pour l'équivalent de 25 000T ;
- (v) Diversifier les formes d'aide aux victimes des fléaux (aides alimentaire, sanitaire et matérielle) ;
- (vi) Réviser le Plan national d'organisation et de coordination des secours d'urgence et de réhabilitation (PNOCSUR) ;
- (vii) Combler les insuffisances de l'accord cadre Etat-partenaires en vue d'assouplir ses procédures d'intervention ;
- (viii) Elargir le panel des produits en y incluant des produits autres que les céréales qui contribuent à la sécurité alimentaire ;
- (ix) Organiser l'information en matière de sécurité alimentaire au niveau national et la gérer en connexion avec les informations à caractère régional afin de satisfaire les différents niveaux de besoins des utilisateurs ;
- (x) Assurer le fonctionnement adéquat des organes opérationnels tels : la SONAGESS, le CONASUR, le Secrétariat Permanent aux aides du Programme Alimentaire Mondial, SP-PAM et le Système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SISAN).

Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre portent sur les zones d'interventions, les groupes cibles, le montage institutionnel, les arrangements financiers et le suivi et évaluation.

Zones d'intervention

Le programme « Gestion des Crises Alimentaires et Autres Calamités » est à l'échelle du pays. Toutefois, on note des spécificités liées à la vulnérabilité des zones agro écologiques.

Groupes cibles

Les groupes cibles sont les producteurs et leurs organisations, les acteurs du secteur privé, les groupements des interprofessions, les collectivités locales et les communautés à la base, l'Etat et ses démembrements, les partenaires techniques et financiers.

Montage institutionnel

Les institutions majeures qui interviendront dans la mise en œuvre du sous programme sont : les institutions du secteur public, les institutions financières, les opérateurs privés, les Organisations Non Gouvernementales et les organisations des producteurs.

Arrangements financiers

Pour la mise en œuvre du sous programme, les arrangements financiers reposeront sur les principes de la participation et du cofinancement des différentes parties prenantes.

Suivi évaluation

En matière de suivi évaluation l'accent sera mis sur les résultats obtenus mais aussi sur l'impact environnemental et socio économique du sous programme.

Estimation du coût

Le coût estimatif de ce programme est de 43,4 milliards de FCFA pour la période de 2009 à 2015. Les ressources disponibles pour le financement futur du programme « prévention et la gestion des crises alimentaires et autres calamités » sont estimées à 10,4 milliards de FCFA. Le gap de financement à rechercher est d'environ 33 milliards de FCFA.

**Tableau I – Coûts programme 6 : Prévention et la Gestion des Crises Alimentaires et Autres Calamités
(milliards de FCFA)**

Axes prioritaires d'intervention	Coûts par année							Coûts totaux
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
1. Promotion des systèmes d'alerte précoce	1,5	2,8	2,6	1,5	1,5	1,5	0,8	12,2
2. Développement de systèmes de gestion des crises	1,5	4,0	2,0	1,5	1,5	1,5	0,8	12,8
3. Appui à la réhabilitation des zones après crises	2,0	3,0	1,4	1,0	2,0	1,5	0,4	11,3
4. Développement de mécanismes de compensation/assurances contre les calamités	1,2	1,0	1,0	1,0	1,0	1,5	0,4	7,1
TOTAL	6,2	10,8	7,0	5,0	6,0	6,0	2,4	43,4